

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Pour LYON et le DÉPARTEMENT du RHONE:

16 francs pour trois mois,

32 francs pour six mois,

64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

En numéros : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE:

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n. 6, au 1er.

A PARIS, chez MM. AUGUSTE DE VIGNY et Co, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVÉ-DENUNCIQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 9 novembre 1842.

Le projet de l'union douanière entre la France et la Belgique a subi une de ces vicissitudes qui donnent la triste mesure de la fragilité dans les idées, de la foi dans les principes et de la fermeté dans les actes qui caractérisent les hommes dans les mains de qui se trouve la direction des affaires morales et matérielles de la France. Il a suffi de l'agitation déterminée dans le monde des agitateurs et des familiers de la bourse par les déclamations de la feuille patriote qui est passée avec armes et bagages dans le camp du monopole, et par l'hostilité de quelques feuilles sans consistance et sans crédit dans l'opinion, pour intimider le ministère, le jeter en plein désarroi, l'amener à faire amende honorable devant la réunion des *bornes* et à laisser lâchement déclarer en son nom que « le cabinet renonçait à poursuivre ses projets et qu'aucune proposition ne serait faite à la prochaine session. »

Pour essayer sur le front du ministère la honte de cette recule, le *Journal des Débats*, dont l'imagination n'est jamais au dépourvu d'expédients, a affirmé que le rôle du gouvernement représentatif est de transiger avec l'opinion, même quand il croit que l'opinion a tort.

Nous ne savions pas qu'il fût permis d'abuser à ce point des prérogatives du constitutionnalisme, que l'on fût admis à voir dans quelque vingtaine ou trentaine d'hommes, séides aveugles de l'immobilisme absolu, une représentation quelconque de l'opinion publique chez une nation de 35 millions d'hommes qui relève du principe supérieur de la souveraineté populaire. Pas plus que nous le *Journal des Débats* n'a pris pour la voix de l'opinion les érailleries de quelques *bornes* et les billevesées économiques du journal qui s'est fait le soutien de leurs prétentions égoïstes. Nous n'avons garde d'imaginer qu'il ait pris d'autre part quelque sonci des larmoyantes homélies de la chambre de commerce de Lille, des anti-unionistes d'Elbeuf et de la chambre consultative de Louviers. Elles se sont produites au grand jour de la publicité avec leurs pleurs d'occasion, leurs prétentions ridicules et leurs procédés économiques exhumés de la féodalité. La publicité, celle du moins qui dès l'ouverture du débat est restée fidèle au principe des unions douanières et n'a pas craint de déduire ses motifs de conviction, les a laissées mourir de misère dans l'humiliation méritée d'un silence presque complet.

Si les adversaires de l'union sont réellement dominés par le sentiment de la grandeur et de la prospérité de la patrie, ils feront bien d'aborder franchement et loyalement le terrain de la discussion et de le débayer de toute cette phraséologie vide de sens et de raison, de toutes ces oraisons funèbres lamentablement prononcées à une autre époque sur l'industrie nationale. Les sombres pronostics des siècles derniers ne l'ont pas empêchée d'arriver, au travers des révolutions et des batailles, à un développement dont le spectacle semblerait probablement un rêve fantastique aux trembleurs qui avaient prophétisé sa ruine, si, pour la voir, ils pouvaient percer la poussière des générations qui couvrent leurs tombeaux.

On nous dira sans doute que la panique gouvernementale n'a duré qu'un jour et peut-être moins, que le *Journal des Débats*, dès le lendemain, est rentré dans la lice avec plus d'ardeur et de décision. Mais cet étrange et inqualifiable revirement dans une affaire aussi importante et dont il s'agit fait le promoteur n'en subsiste pas moins. Nous y trouvons la preuve que le gouvernement ne s'est pas réellement enquis de l'opinion, et qu'il n'était rien moins que résolu de s'appuyer sur elle pour assurer le succès d'un acte revêtu d'un haut caractère d'intérêt et de politique nationale.

En effet, l'opinion était alors ce qu'elle est encore aujourd'hui,

favorable à l'union. Le Commerce, par un excès de bonne foi, — et on sait combien il en a peu montré dans ce grave débat, — a avoué que le projet ministériel avait pour lui dans la presse française l'autorité du nombre. Il pouvait donc sans risque et sans péril accepter la lutte et forcer les opinions contraires à sortir des divagations où elles se traînent depuis plusieurs mois et à s'expliquer nettement et catégoriquement.

L'opposition le menaçait de la tribune, c'était là qu'il devait aller résolument l'attendre. Si puissante qu'elle soit dans le parlement, cette opposition sait bien qu'on ne trahit pas impunément les intérêts d'une grande nation quand ils sont énergiquement défendus par ceux dont c'est à la fois le droit et le devoir. Le principe nouveau qu'il importe de faire triompher d'une résistance aveugle et égoïste aurait eu là son jour de victoire, si nous avions eu des hommes véritablement capables de le préparer, prêts à divorcer avec les grands seigneurs de la bourse pour épouser les intérêts légitimes et vrais de la patrie et la relever du triste abaissement où l'impulsion d'une politique sans vergogne et sans dignité l'a fait descendre au milieu des nations.

Les hommes d'état qui dirigent les affaires du pays portent le sceau indélébile de l'élément qui les a produits, et comme lui ils sont dévorés par la fièvre de la spéculation et de l'agiotage. C'est pour cela que le gouvernement se trouve désarmé et chancelant devant la fébrile agitation des manipulateurs d'actions qui jouent à la baisse de l'industrie nationale pour faire hausser et fructifier leurs patriotiques spéculations. C'est devant eux et avec eux qu'ils battent en retraite, mais non devant l'opinion et avec l'opinion; ils ne veulent ni compter avec elle ni s'appuyer sur elle. A la palinodie du 1^{er} octobre le *Journal des Débats* ajoutera encore d'autres palinodies, et il adviendra des alliances commerciales qui sont à l'ordre du jour ce qui est arrivé de nos alliances politiques : elles seront sacrifiées aux vues et aux intérêts de l'étranger; la France continuera à s'amoindrir dans l'isolement jusqu'à ce qu'enfin elle ait trouvé dans sa propre énergie la force de vaincre les obstacles qu'on s'ingénie à accumuler autour d'elle pour la murer dans l'immobilisme.

Enfin, dans la journée du 5 novembre, l'assemblée générale des représentants de l'industrie a fait entendre sa voix; le point le plus important de son manifeste consiste en un sophisme grossier, ramassé, comme toutes les homélies qui l'ont précédé, dans les colonnes du Commerce. « Toutes les industries, y est-il dit, ne forment qu'une grande famille organisée et développée sous le même système de protection; elles ont pour base l'agriculture, l'intérêt vicinal compris; elles sont dépendantes entre elles. » La ruine des uns porterait la plus funeste perturbation parmi les autres. Toutes ensemble représentent la classe des producteurs et celle des consommateurs, et les projets d'union douanière ou de traité de commerce avec la Belgique sont de nature à les frapper au cœur. »

Ce qui manque à cette théorie, ce n'est pas l'audace, assurément; elle est l'œuvre d'une centaine d'hommes tout au plus, l'élite manufacturière du pays, dit le Commerce. A coup sûr, ce n'est pas l'élite des hommes de bon sens et de raison. Ce journal n'attend pas de nous, du moins nous le supposons, que nous prenions pour les représentants de l'industrie nationale cette centaine de praticiens arrachés à leurs affaires par le tapage de sa grosse caisse et réunis par un danger commun dans la salle d'un restaurateur de la rue de Richelieu.

Vous dites que toutes les branches de l'industrie nationale, y compris celle des vins, sont solidaires; mais l'industrie vinicole, avec ses celliers pleins de produits, se meurt d'inanition, et vos industries privilégiées font rendre, sous le régime de la protection, à vos capitaux réels ou fictifs, des dividendes de 10 et même de

25 0/0. L'industrie vinicole demande la liberté commerciale, et vous la conservation du régime protecteur qui vous enrichit en appauvrissant ou ruinant les autres industries. Où est la solidarité? Vos industries ont pour base l'agriculture, cela est vrai; mais que réclamez-vous pour cette mère nourricière infatigable? Vous demandez le maintien d'un état de choses qui dévore sa substance; vous voulez que l'Etat intervienne pour consacrer irrévocablement cette illégitime et odieuse spoliation qui lui supprime à la fois les instruments de travail et les capitaux; et qui la force de laisser en landes ou en bruyères près d'un quart du sol national. Où est la solidarité? Vous demandez à l'Etat de protéger votre fabrique de draps contre la concurrence belge; mais l'habileté des apprentis a dépassé la science des maîtres; Reims vous répond que son industrie est rivale des villes manufacturières au nom desquelles vous parlez. Prouverons-nous que l'antagonisme règne entre vos intérêts et ceux des consommateurs? La réalité est assez éclatante pour se passer de démonstration.

Le Commerce, qui est très-fort, comme on sait, sur les matières économiques, prétend que notre industrie métallurgique, avec ses privilèges, sert l'agriculture, dont elle occupe les bœufs, les mulets et les chevaux aux innombrables transports du bois, de la houille, des minerais, etc. Que dirait le Commerce si les bœufs, les chevaux et les mulets de l'agriculture venaient à réclamer de l'Etat, pour le bien de la solidarité commune, la non-réalisation du réseau de rail-ways voté par les chambres dans la dernière session?

Pour montrer la supériorité de ses vues, et comme quoi l'industrie vinicole n'aura rien à retirer de l'union douanière entre la France et la Belgique, le Commerce nous apprend que « sous l'Empire, pendant la réunion, la Belgique acquittait 12 millions de droits sur la bière et 2 millions sur les vins. » A son sens, la bière « était et restera boisson belge; » pour le prouver il a grand soin de faire remarquer « que l'impôt sur la bière était très-faible, celui des vins beaucoup plus fort. » Cela veut dire tout simplement que l'impôt, quelle que soit sa forme, restreint la consommation et même la supprime quand les taxes — droits protecteurs ou autres — dépassent les limites de la modération. C'est la condamnation du système dont ce journal s'est constitué le défenseur. Il nous annonce que l'assemblée de la rue de Richelieu présentera prochainement une adresse au gouvernement. A en juger par les prémisses posées dans la réunion du 5, on peut affirmer que la publicité aura à enregistrer une homélie de plus pour faire suite aux discours alarmistes des conjurés d'Elbeuf, de Lille et de Louviers.

En vérité, un gouvernement qui recule devant de tels adversaires, s'il n'est pas leur complice, est bien timoré et bien indigne de diriger les affaires d'une grande et noble nation.

L'arrondissement de Bernay, qui vient d'être le théâtre de désordres sanglants, renferme une vingtaine de fabriques affectées au tissage des rubans. Ces fabriques sont presque toutes situées dans la commune de Drucourt, canton de Thiberville; trois d'entre elles font plus d'affaires que toutes les autres ensemble : ces vingt fabriques occupent environ 6,000 ouvriers.

En 1840, le salaire de ces ouvriers était tellement réduit qu'ils gagnaient à peine cinq à six francs par semaine. Cette situation était intolérable; elle amena la création d'un tarif, dans la formation duquel intervint, dans de louables vues de conciliation, M. de Saint-Germain, sous-préfet de Bernay. Ce tarif était demeuré en vigueur jusqu'au mois d'août dernier, lorsqu'à cette époque M. le fabricant Penelle, qui en avait été le promoteur et qui avait appelé à lui tous les ouvriers des fabricants qui refusaient de le

FEUILLETON DU CENSEUR.

LE MARIN ET LA NOVICE.

I.

C'était la nuit, sur l'Océan Atlantique, à quelques soixante lieues S.-E. des Açores.

La mer dormait : pas une ride à sa surface polie. On eût dit un gigantesque miroir de jais reflétant à perte de vue la pâle lumière des étoiles. Le brick *la Torpille*, immobile, dressait vers le ciel son symétrique édifice de bois et de chanvre, semblait, ainsi éclairé par une lumière douce, un de ces modèles d'architecture navale livrés sous verre à la curiosité du dimanche des honnêtes badauds.

Son équipage, en apparence du moins, dormait comme lui, comme le vent, comme la mer. Le pas de l'officier de quart, arpenteur avec lenteur le plancher du gaillard d'arrière, rompait seul ce silence absolu; encore s'arrêtait-il quelquefois, prêtant craintivement l'oreille; puis il recommençait sa promenade, frissonnant et tâchant de se reprendre à quelque souvenir de jeunesse, à quelque rêve d'avenir.

Il ne pouvait; son énergie native s'affaissait sous cette angoisse indéfinissable, avant-goût de la destruction, qui saisit l'homme dans l'absence complète de mouvements extérieurs et de bruits.

L'air était tiède et lourd, le firmament limpide. Parfois pourtant une brume fugitive élevait entre les vergues ses diaphanes et capricieuses vapeurs. L'officier, naïf Breton qui avait gardé superstitions et croyances sous la calieuse enveloppe du marin, se signait pieusement alors; il croyait voir grimper ou s'affaler le long des cordages les âmes en souffrance de ses parents trépassés.

Le pauvre diable eût échangé volontiers ces quelques heures d'inquiétude vague et de méditation forcée contre deux nuits entières de belle et saine tempête. Et pourtant il n'était pas au bout. Le sablier, indifférent à tout, même à la mauvaise humeur d'un lieutenant de brick de commerce, continuait le temps grain à grain. Plus s'impatients ce dernier, plus la primitive horloge montrait de patience et de minutieuse exactitude.

Parfois l'envie prenait à l'officier de lancer toute la bordée de quart dans les agrès. Et, en effet, n'était-il pas honteux de voir ces fainéants de matelots faire corps avec le pied des bas mâts ou s'adosser immobiles contre le bastingage?

Mais à quoi bon les déranger? Les voiles étaient dûment serrées sur leurs vergues, comme dans l'armoire, attendant son tour, le linge d'une ménagère soigneuse. Les cordages, bien abraqués, donnaient au brick une allure de fashion nautique, privilège exclusif d'ordinaire des bâtiments

de l'Etat. Dieu sait qu'on avait eu le temps de reste, depuis quinze grands jours de calme. Que faire donc? imiter la mer, et le navire, et les matelots : se taire.

Le Breton le voulait bien, mais la fièvre le gagnait. Ce silence de mort se transformait dans sa cervelle surexcitée en bruyant et fantastique tintamarre. Cette immobilité prenait vie. C'était un mouvement désordonné, furibond; un glas tintait à son oreille, dominé par des chants de fête. Sa mère l'appelait, mais un branle joyeux l'enlaçait de ses étourdissantes spirales. Sa mère, sa bonne mère, disait : « Viens, je meurs ! » Lui se mêlait haletant à cette joie folle; il dansait.

Sa mère mourait, il dansait toujours.

Enfin, vaincu par cette prostration qui suit la fièvre, il se laissa tomber sur le banc de quart, incapable de voir, de parler et d'entendre.

Ce fut, en vérité, grand dommage; sans cet accident, il eût pu voir quelque chose de bien réellement vivant s'agiter, parler à voix basse et enfin s'asseoir à quelques pieds de lui.

Ce quelque chose était un homme et une femme : Antoine Malo, le second du brick, et une toute jeune fille de la plus exquise beauté. Celle-ci se nommait Marthe.

— Antoine, disait-elle, ce doit être mal ce que je fais là, mais... vous l'avez voulu.

Antoine s'efforçait d'élever jusqu'à ses lèvres une main qu'on retirait obstinément.

— Voyons, monsieur, reprit la jeune fille, vous aviez un grand secret à me révéler, ce me semble. J'écoute.

— Marthe, murmura le second, ne l'avez-vous pas deviné?

La jeune fille se tut, Antoine s'anima.

— O Marthe! dit-il, depuis long-temps vous savez que je vous aime... ne niez pas, vous le saviez...

— Puisque je savais votre secret, Antoine, dit la jeune fille avec une raillerie enfantine, pourquoi me faire venir ici à cette heure?

— C'est que je voulais savoir... Oh! ne regardez pas ainsi autour de vous avec inquiétude, Marthe. J'ai compté sur ce calme quand je vous ai donné rendez-vous. Voyez! le lieutenant dort sur son banc de quart, le timonnier à sa barre, les matelots je ne sais où... perchés sur les vergues comme des oiseaux du large... N'ayez donc point de crainte, et dites-moi...

Antoine s'arrêta embarrassé. Marthe perdit son sourire et baissa la tête en rougissant.

— Vous ne voulez pas, Marthe? reprit le second d'une voix à peine intelligible.

Il se sentait timide outre mesure devant cette enfant de seize ans, pure, sans défiance ni protection. Il ajouta pourtant encore :

— Vous ne voulez pas me dire si vous m'aimez?

Marthe leva les yeux; une larme se balançait aux longs cils de sa paupière.

— Antoine, dit-elle, Dieu a rappelé à lui celle qui me tenait lieu de mère. J'ai cru en vous; je vous ai dit : Remplacez-la... N'est-ce pas preuve que je vous aime, Antoine? Aurais-je agi autrement avec un frère?

— Un frère! répéta tristement le second.

— Vous êtes trop jeune pour me servir de père, dit Marthe avec simplicité.

— Oh! certes... mais il est un autre lien...

La jeune fille fit un mouvement pour s'éloigner.

— Non! par pitié, restez! s'écria Antoine; c'est la dernière fois que je vous parle ainsi. Hélas! j'avais cru... mon désir était si ardent... Pardonnez-moi d'avoir espéré, Marthe; je suis bien cruellement puni.

Marthe s'était arrêtée et regardait son compagnon avec une tendresse mêlée de pitié. Nous savons plus d'un honnête homme, fat comme vous ou moi, pas davantage, qu'un tel regard eût rendu satisfait de lui-même de fond en comble; mais le second de *la Torpille* n'était pas d'un naturel facile à encourager sans doute, ou bien plutôt il connaissait Marthe mieux que nous. Toujours est-il que ce doux regard ne dissipait point sa tristesse.

— Avoir trouvé la femme qu'il fallait à mon bonheur, murmura-t-il, et rester seul au monde!

Marthe laissa échapper un soupir.

— Pauvre Antoine! dit-elle.

— Oui, vous me plaignez! s'écria-t-il avec amertume. Vous faites assez pour me laisser croire que, sans un hasard fatal, vous m'eussiez aimé peut-être... Savez-vous que c'est à prendre en haine le Dieu qui vous enlève à moi, Marthe?

La jeune fille se recula effrayée.

— Oh! Antoine! Antoine!... dit-elle.

Mais celui-ci ne voulait pas écouter. Son esprit, à l'affût d'un moyen de fléchir sa compagne, venait de se cramponner à une chance extrême. Comme ces remèdes violents qui sauvent ou tuent, son moyen devait amener une crise; il le saisit avec transport.

— Avez-vous donc espéré me voir céder sans murmure? reprit-il. Si j'avais eu un rival heureux, je l'aurais tué, Marthe. Vous vous donnez à Dieu, je blasphème.

Et, comme la jeune fille, pâle d'épouvante, cherchait à l'arrêter d'un geste suppliant, sa voix prit un accent mélancolique.

— J'étais chrétien, dit-il. Ma bonne mère m'avait dit autrefois : Prie, et je priais au souvenir d'elle... Mais voilà qu'un jour la félicité se trouve sur mon passage : une femme que j'aime de mon premier amour... et Dieu vient qui se met entre moi et le bonheur! Je crois encore, mais je maudis!

signer, en renvoyant deux cents, leur déclarant que la baisse survenue dans le prix des marchandises le mettait dans l'impossibilité de les occuper au taux du tarif.

Le mécontentement fut grand, car ce renvoi correspondait à l'époque où les fabriques sont pourvues de travailleurs. Cependant deux mois s'écoulèrent, au bout desquels les ouvriers eurent l'idée de recourir de nouveau à l'intervention de M. le sous-préfet. Malheureusement, huit jours se passèrent sans que les démarches de ce fonctionnaire, qui les avait bien accueillis, eussent obtenu aucun bon résultat pour eux, sans qu'ils eussent d'ailleurs reçu de lui aucun avis. Dès lors ils se crurent abandonnés à leur détresse; ils suspectèrent la bonne foi de leurs délégués, et ils se rendirent au nombre de 400, hommes et femmes, à Bernay.

M. de Saint-Germain était absent; un de ses délégués en fit monter quelques uns dans son cabinet, leur donna l'espoir du succès de leurs réclamations, et les invita à revenir tous à la sous-préfecture le samedi suivant pour s'entendre avec MM. les fabricants. Ils étaient arrivés paisiblement; ils s'en retournèrent dans les mêmes dispositions.

D'un autre côté, M. Penelle, qui ne voulait plus suivre les errements de la sous-préfecture, courut à Evreux réclamer l'appui de la force publique. M. le général commandant la division était absent; M. Zédé, préfet de l'Eure, se rendit à Bernay, accompagné de l'aide-de-camp du général.

Pour éviter toute fâcheuse rencontre, MM. les fabricants furent convoqués secrètement à la sous-préfecture. Mais un fabricant de Drunecourt ne sachant pas lire fut obligé de recourir à un de ses ouvriers. Le secret de l'invitation confidentielle se trouva ainsi divulgué, et dès le jeudi soir les ouvriers se mirent en route pour Bernay, s'arrêtant dans les villages et entraînant avec eux tous les rubanniers qui se trouvaient sur leur passage. Ils étaient au nombre de sept cents lorsqu'ils arrivèrent à Bernay le vendredi matin. Les têtes étaient montées; on croyait à une mystification.

Au moment où ils arrivaient devant la préfecture, les fabricants s'y introduisaient par derrière; l'aide-de-camp était allé à Rouen demander une compagnie d'infanterie.

Bientôt M. Penel descend sur la place, accompagné de M. le préfet; il annonce aux ouvriers que le tarif de 1840 est remis en vigueur.

« Nous n'en voulons plus ! » s'écrient les ouvriers.

On délibère de nouveau, et une proposition plus avantageuse est faite : 1 f. 25 c. par paquet; un bon ouvrier peut en faire deux en une journée.

« Nous voulons 1 f. 50 c. ! »

À ce moment, un ouvrier élève la voix plus haut que ses camarades; le préfet lui saisit le bras en lui disant qu'il n'est pas raisonnable. Ses camarades le croient arrêté; des pierres sont lancées, et la gendarmerie reçoit l'ordre de repousser l'attroupement par la force. Cet ordre est exécuté sans sommations; de nombreuses charges sont exécutées, et en un instant la ville paisible de Bernay ressemble à une ville assiégée; les hommes et les femmes se sauvaient dans toutes les directions.

Enfin, vers le milieu de la journée, les ouvriers avaient quitté la ville.

Ce résumé est emprunté fidèlement au *Journal de l'Eure* qui est entré dans tous les détails de cette affaire.

Un journal ministériel, la *Presse*, avait dit dans un récent numéro, à propos de cette déplorable affaire, « que l'ouvrier, toute malheureuse que soit sa condition, doit souffrir sans se plaindre, sans refuser surtout le travail qui lui est offert même à un prix réduit. »

Cette doctrine étrange devait trouver et a trouvé en effet dans le *National* un rude contradicteur. Nous nous associons sans réserve à la juste indignation qu'elle a inspirée aux écrivains du journal démocratique.

Dans son dernier numéro, la *Presse* revient sur ce débat et cherche à atténuer la rigueur impitoyable de sa proposition en disant que l'ouvrier qui trouve son salaire insuffisant a bien le droit de le refuser, mais qu'il n'est pas dans son intérêt d'user de ce droit dont la dernière conséquence est l'absence de tout gain. Cela est vrai; mais aussi, en l'absence de toute règle d'équité qui fasse à l'ouvrier, dans les bénéfices de la production, la juste part à laquelle il a droit pour le labeur de ses bras, le *National* a-t-il eu raison de dire qu'il n'y a, pour les travailleurs exploités par les maîtres, d'option qu'entre la misère et la prison ? La *Presse*, obligée d'avouer que l'immense majorité des ouvriers de l'arrondissement de Bernay (5,400 contre 600) a continué ses travaux avec le nouveau tarif, prouve que les réclamations de la minorité étaient plus que légitimes. Ce n'est donc pas sur eux

que doit retomber la responsabilité morale de la collision de Bernay.

Nous ne nous portons point les défenseurs du système des tarifs; mais l'affaire de Bernay, aussi bien que les collisions industrielles qui ont ensanglanté notre ville et que la *Presse* a bien voulu rappeler, prouvent que notre organisation du travail est atteinte d'un vice profond qui repousse tout palliatif et n'admet qu'une réforme radicale et complète, capable d'assurer l'ordre en réservant la liberté et en respectant les lois sacrées de la justice et de l'équité.

Quant à la doctrine qui dénie à l'autorité le droit et la faculté d'intervenir dans des conflits qui se reproduisent très-fréquemment dans l'état actuel, qui admet lâchement la souveraineté du laissez-faire dont la puissance livre nos classes ouvrières à la misère et les pousse fatalement à la révolte, nous disons qu'elle est odieuse et qu'elle doit être énergiquement flétrie par tous les hommes de sens et de cœur, amis de la prospérité et de la paix de la patrie, qui pensent que la raison de la force brutale ne prouve rien contre le droit et ne le prime pas.

Nous avons reçu depuis plusieurs jours, dit le *National*, la lettre que nous mettons aujourd'hui sous les yeux de nos lecteurs. Elle ne nous a rien appris que nous neussions déjà; elle ne contient rien qui ne soit au-dessous de la vérité, et cependant nous avons hésité à livrer à la publicité ces détails, tant nous redoutions d'attirer de nouvelles persécutions sur les malheureux prisonniers du Mont-Saint-Michel. Une cruelle expérience nous a appris en effet que chacune des révélations de la presse était le signal d'une aggravation de rigueurs pour les détenus politiques. Nous nous sommes pourtant décidés à insérer la lettre de notre correspondant en songeant qu'il ne nous appartenait pas de dérober au public la connaissance de faits qui intéressent à un si haut point non pas seulement les familles des prisonniers, mais bien plus encore la nation tout entière. L'opinion, éclairée sur le système odieux que l'on suit au Mont-Saint-Michel, finira par être assez forte pour obliger le ministère à rentrer dans les voies légales. Nous avons eu plusieurs fois l'occasion de signaler tout ce qu'il y avait d'inique à frapper d'une peine que la loi n'a pas prévue des condamnés politiques. C'est pour eux qu'on a créé le régime cellulaire, que nos codes et nos mœurs repoussent; c'est pour eux qu'on a imaginé une série de tortures qui aboutissent au suicide ou à la folie. Nos plaintes n'ont pas été écoutées, et le ministère, confiant dans la puissance dont il fait un usage si exorbitant, n'a pas même daigné démentir des faits qui l'accusent si gravement. Aujourd'hui le silence n'est plus permis, et l'on ne saurait en sortir par de vaines dénégations. Ce qu'il faut, c'est une enquête publique. La lumière doit pénétrer enfin dans cette obscure forteresse où des rigueurs sans motif et sans droit s'accroissent dans l'ombre. Jusque là nous tiendrons pour incontestables les faits que nous allons reproduire, et nous en appellerons aux chambres, dont l'intervention pourra peut-être enfin y mettre un terme.

Monsieur le rédacteur,

Comme je sais que votre journal a toujours pris la défense des détenus politiques du Mont-Saint-Michel, je viens vous raconter des faits qu'une circonstance particulière a mis à ma connaissance. Venu dans cette prison en simple curieux, j'ai été vivement surpris d'apprendre que ce dont j'avais douté jusqu'alors était vrai, que ce qu'endurent de souffrances ces infortunés dépassait tout ce qu'on en a dit. Vous allez en juger.

Dans la partie supérieure du château se trouvent placées les cellules, au-dessus et presque au niveau d'un toit de plomb qui, au moindre coup de soleil, envoie aux reclus une chaleur suffocante. Je l'ai éprouvée moi-même en visitant le cloître; elle est intolérable. La dimension de ces cellules est telle que les malheureux qui y sont enfermés sont réduits à un repos presque absolu, à une inaction irritante et fatale. Dans cet endroit si resserré se trouve placé, de plus, le baquet des déjections: de là des miasmes qui, en se dégageant, putréfient l'air, qui ne peut se renouveler que par une étroite lucarne, et causent aux détenus d'affreuses douleurs d'entrailles. L'eau qu'ils boivent, et qu'on charrie de Pontorson, est loin de pouvoir apporter quelque adoucissement à ces souffrances. Une vermine qui s'engendre d'elle-même, dont ils ne peuvent se débarrasser, les ronge et les dévore, et cette incessante persécution, jointe aux rondes et aux visites renouvelées à chaque instant, les prive de tout sommeil. Voilà pour le physique. Quant au moral, on leur enlève tout ce qui peut servir d'aliment à la pensée; on ne leur permet aucune espèce de livres; on ne tolère ni encens, ni plume, ni papier, et si, par une faveur spéciale, on les autorise à écrire à leur famille, on viole cette correspondance, et s'ils se plaignent, on les punit. Certes, ces tortures sont horribles, car elles font à ceux qui les éprouvent une lente et terrible agonie; mais ce qui m'a paru les dépasser toutes en barbarie, ce sont ces cages séparées où l'on enferme isolément et le prisonnier et le membre de sa famille à qui, par permission supérieure, il a été accordé le droit de venir visiter son parent. A quelques pas l'un de l'autre, ils ne peuvent se presser la main; ils ne peu-

vent même tout se dire, car un gardien placé entre eux les surveille et les écoute.

Voilà, Monsieur, ce que j'ai cru devoir vous révéler dans l'intérêt de l'humanité. Il vous appartient d'apprécier ces faits que je vous transmets sans rien exagérer.

Agréé, etc.

BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 7 NOVEMBRE.

Avant l'ouverture, un peu de demandes à 80 52 1/2. Le premier cours du parquet a été 80 55. Pendant toute la bourse, on a demandé à ce prix, et on a baissé, et la rente est tombée à 80 50.

Fermure au parquet à 80 55; dans la coulisse, à 80 52 1/2. Cinq 0/0, 119 00. — Quatre et demi 0/0, 106 00. — Quatre 0/0, 100 25. — Trois 0/0, 81 00. — Banque, 5280 00. — Obligations de Paris, 1295 50. — Naples, 108 90. — Dette active d'Espagne, 22 5/8. — Etats-Romains, 105 5/8. — Cinq 0/0 belge, 103 1/4. — Trois 0/0 belge, 00 00. — Banque belge, 000 00. — Caisse Lafitte, 1052 50, 0000 00. — Emprunt de 1841, 0000 00.

Tribunaux.

COUR D'ASSISES DE LA SEINE.

Affaire Hourdequin.

PRÉSIDENCE DE M. FROIDEFOND DE FARGES.

Audience du 7 novembre.

La séance est ouverte à 10 heures précises.

Le jury est appelé. M. le président fait donner lecture de l'arrêt de renvoi et de l'acte d'accusation contre les nommés Adolphe Morin, Etienne-Alexandre Solet, Alexandre Philidor, Nicolas Boutet et Angustien et de dilapidations.

L'affluence est très-grande dans l'enceinte de la cour d'assises. Des billets particuliers ont été distribués, pour la durée de ce procès, même aux journalistes qu'on ne laisse pas entrer avec les cartes ordinaires. Dans l'enceinte réservée sont assis un certain nombre d'amis ou de parents des accusés. Parmi eux sont des dames d'une tenue élégante.

Les accusés sont vêtus d'une redingote noire ou bleue. Le sieur Morin a une tête intelligente, le nez un peu recourbé, les lèvres serrées, les cheveux noirs et le front un peu chauve. Des favoris noirs très-soignés encadrent son visage assez rond, mais d'une pâleur remarquable. Les sieurs Hourdequin, Solet et Philidor n'ont rien de remarquable.

Parmi les défenseurs, nous reconnaissons M^{rs} Joly (de l'Arrière) et Chaix-d'Est-Ange. M. Glandaz occupe le siège du ministère public.

Dans le public, nous distinguons M. le commandant-général de la garde nationale de Paris Jacqueminot, ami intime de l'accusé Hourdequin. Hourdequin était colonel d'état-major de la garde nationale. Nous voyons aussi MM. Hébert, Ganneron, de Jussieu, ex-député et secrétaire-général de la préfecture de la Seine, et Galis, député et membre du conseil-général de la Seine.

La lecture de l'acte d'accusation n'est terminée qu'à une heure après midi.

On fait l'appel des témoins, qui se retirent de la salle. Il sont au nombre de plus de 150, dont 134 à charge. Parmi eux se trouvent un certain nombre de membres du conseil municipal.

M. le président : Boutet, vous avez fait passer un mémoire justificatif à MM. les jurés, avant l'ouverture des débats, et vous m'avez fait passer une note dans laquelle vous déclarez en avoir eu le droit. Je prie messieurs les jurés de ne pas prendre cette note en considération; tout ce qui est relatif à ce procès doit se débattre oralement et au grand jour.

L'audience est suspendue à une heure et demie et reprise à deux heures.

M. le président : Morin, quel âge avez-vous ? — R. 33 ans.

D. Depuis quand êtes-vous entré à la préfecture de la Seine ? — R. A l'âge de 16 ans, en qualité de porte-chaine.

D. Dès cette époque vous avez donné des preuves d'inconduite : vous auriez soustrait et vendu des plans. — R. Un sieur Mangot les emporta chez lui, et au bout de six mois me proposa de les vendre. J'ignorais qu'ils fussent à l'administration.

D. Je vous interroge encore sur un fait de moralité. On vous a accusé d'avoir dérobé deux pièces d'or dans le tiroir d'un camarade, et d'y avoir substitué un centime et un jeton doré. Vous vous vantiez alors aussi de tromper les filles en leur donnant ces jetons. Vous parliez en argot et vos propos étaient cyniques. D'après des témoins, vous avez été forcé de sortir du bureau où vous étiez. Vous passiez pour imiter parfaitement les signatures, et un jour vous avez imité exactement la signature du sieur Jacobet. — R. Il y a seulement dans le bureau, sur 72 employés, trois qui m'accusent d'avoir imité des signatures.

D. A quelle époque avez-vous passé au bureau des plans ? — R. En 1831.

D. A cette époque votre conduite n'a pas été meilleure, et vous êtes accusé d'avoir commis alors un faux relatif à une somme de 1,883 francs. Sur le mémoire différentes personnes ont vu leurs noms y figurer, et ont reconnu que leurs signatures étaient fausses. — R. J'avais demandé moi-même une enquête. On me la refusa, et on me jeta à la porte sans me rien dire.

D. Deux ou trois jours avant la délivrance du mandat, vous êtes allé au bureau de la comptabilité pour demander si le mandat relatif à Rouget était prêt. Vous connaissiez donc Rouget. — R. Je me suis présenté pour aller voir M. Benoit, qui ne me l'a pas défendu depuis, parce que j'étais

II.

Sous le règne de Louis XV, un enfant inconnu fut recueilli par les sœurs de la charité de Vannes : c'était une fille; on la nomma Marthe. Pendant quinze ans elle vécut avec les bonnes religieuses, n'écoulant que des paroles de paix, ne voyant que des actes de miséricorde et de dévouement. Marthe sut apprécier leur vie; personne n'influença sa vocation, elle demanda elle-même à faire son noviciat.

Ce fut une joie générale à cette nouvelle, car Marthe était la fille chérie de la communauté. On avait vu souvent quelque sainte sœur rigide pour elle-même et nouant à peine le grossier cordon de sa jupe de bure sans taille, fixer soigneusement les plis de la robe de Marthe, et lisser avec une indicible coquetterie les soyeux bandeaux de ses longs cheveux blonds. Marthe était si douce ! elle était si modeste, malgré sa merveilleuse beauté !

La jeune fille eut à peine commencé son noviciat, qu'un enthousiasme ascétique s'empara d'elle. La placide existence de ses compagnes ne lui sembla plus suffisamment méritoire. Elle désira des dangers, des tortures au sein desquelles on put confesser la foi du Christ; elle rêva le martyre. La religion, cette chose que l'homme n'a point faite, est trop forte souvent pour le cœur et la tête de l'homme.

La mère prieure du couvent allait partir pour Cayenne. Ignorante et fougueuse, la jeune novice crut que là était le martyre et aussi le salut. Elle sollicita si ardemment, qu'elle obtint la permission de suivre la mère Cécile. Toutes deux s'embarquèrent à Lorient.

Il y eut bien, à bord du brick de la compagnie des Indes la *Torpille*, quelques chenapans pour railler ce fret de nouvelle espèce; mais la beauté de Marthe lui fit un défenseur de chaque officier. Bientôt d'ailleurs le zèle charitable des deux femmes changea la raillerie en respect. Au bout de deux semaines, quoiqu'on eût prononcé à bord le nom de la mère Cécile sans y mettre le respect convenable, aurait trouvé vingt bras, poings fermés et manches relevées, prêts à lui faire rentrer les paroles dans le corps.

Le voyage commença sous de tristes auspices. Les vents contraires prirent le navire à la sortie du port et ne le quittèrent plus. Il y avait un mois entier que la *Torpille* avait perdu de vue les côtes de France au moment où nous l'avons rencontrée, arrêtée par un calme plat, dans les eaux des Açores.

Marthe, en montant sur le navire, avait senti faiblir sa résolution. C'était la première fois qu'elle se trouvait ainsi au milieu d'hommes. Or, quoi qu'aient pu dire certaines personnes dans leur excusable partialité, l'aspect familier des matelots n'est pas toujours fait pour séduire. La pauvre enfant traversa tremblante cette haie de visages hâlés par la mer; elle écouta, stupéfiée, cette langue de bord toute hérissée de jurons et magie par des voix rauques ou éraillées. Quelque temps était néces-

saire pour qu'elle pût découvrir, sous cette repoussante écorce, les éminentes qualités qui distinguent le caractère des hommes de la mer.

Cependant elle entra dans la cabine, déjà plus qu'à demi consolée. Sur son passage, un regard plein d'une muette et soumise adoration avait croisé son regard. Elle se sentait une protection, et prenait espérance.

Ce bienfaisant regard était parti d'un œil noir magnifique dont le propriétaire, second du brick, n'était autre qu'Antoine-Malo. Les liaisons se nouent vite à bord. Antoine était beau et meilleur encore. La vieille religieuse aimait à causer. Bientôt il y eut une sorte d'intimité entre les passagères et Antoine. Celui-ci vit Marthe chaque jour, il lui parla et put apprécier le trésor d'amour et de pud'ur que recélait cette jeune ame qui ne s'était pas souillée au contact du monde. Antoine naviguait depuis son enfance; il ne connaissait guère les femmes que par les récits à la fois attendrissants et grotesques de quelque sentimental conteur du gaillard d'avant; Marthe était plus ignorante encore; à leur insu ils s'aimèrent.

Lorsque Antoine, sondant son cœur, y découvrit sa passion déjà forte, il ne s'effraya point. Voir Marthe, écouter sa voix douce et pénétrante, était alors son seul désir. Un mois ou deux de traversée lui semblaient un inépuisable avenir de bonheur.

Pour Marthe, elle gardait son heureuse sérénité. Que pouvait elle craindre ? son ignorance lui sauvait inquiétudes et remords.

Après trois semaines de traversée, la mère Cécile tomba dangereusement malade. Quand approcha la mort, elle ne pleura point sur elle-même. Sa vie entière n'avait-elle pas été une longue attente de ce suprême moment ? Elle pleura sur Marthe, la pauvre enfant, qui restait seule.

Elle la recommanda au capitaine; mais le capitaine avait autre chose à penser. La dernière heure de Cécile eut été amère si Antoine, la main sur le cœur, n'eût fait serment de protéger Marthe.

La vieille religieuse sourit et s'en alla vers Dieu.

Jamais serment fait de bon cœur ne fut plus largement tenu.

III.

Mais, pendant que nous avons fait ce récit, les événements ont marché. Le pont du brick est le théâtre d'un épouvantable tumulte.

Ce n'était pas la brise qui avait fait tanguer le navire. L'avant d'une longue barque, qui sortit tout-à-coup de la brume, dut être pour l'équipage une terrible explication du mouvement de la mer.

En un instant la bordée de quart fut sur pied; mais les assaillants étaient déjà sur le pont. Le pauvre lieutenant breton passa sans transition du sommeil à la mort. Avant que le capitaine fût éveillé, avant qu'il eût été tiré un seul coup de fusil, les hommes de l'équipage tombaient égarés à la mer, ou gisaient garrottés dans le faux-pont.

Aussi, faut-il le dire, le seigneur capitaine don Salvador Vieyra de Tronda y las Campenas avait, pour son coup d'essai, agi en maître forban.

— Grâce ! grâce ! disait Marthe.

— Je maudis ! répéta Antoine avec force; car cette jeune fille, qui m'eût fait bon avec son amour, me rejette loin des principes de ma jeunesse. Par elle, je suis malheureux; pour elle, je serai criminel peut-être...

Marthe s'était mise à genoux.

— Mais, continua Antoine dont la voix grave et mordante arrivait comme une menace aux oreilles de sa compagne, la jeune fille sera en paix avec sa conscience; elle aura rempli son vœu... Que sa volonté soit faite ! elle aura damné celui qui l'aimait plus que la vie !

Le silence que nous avons essayé de décrire au commencement de ce récit régna de nouveau, troublé seulement par les sanglots étouffés de Marthe et un bruit vague, inexplicable. Nulle oreille à bord ne s'ouvrit pour le saisir.

— Antoine, dit enfin la jeune fille, que Dieu ait pitié de moi !... je vous aime.

Le second, ivre de joie, tomba aux genoux de Marthe.

Ce fut un de ces instants si rares, si courts, où l'ame se recueille pour savourer à loisir son bonheur. Antoine regardait, idolâtre et fou, cette pure enfant qui venait de lui donner son cœur; sa main pressait à peine la main de Marthe. Un religieux respect avait remplacé sa fougue; de bonne foi, il s'étonnait de son audace.

Une heure après il était encore à genoux; la tête de Marthe s'était penchée, et les longues mèches de ses beaux cheveux blonds venaient frôler la rude et épaisse chevelure du marin. Il se faisait entre eux comme un suave et silencieux échange de pensées. Qu'avaient-ils à faire de paroles ? Le quart touchait à sa fin. La mer s'était insensiblement couverte d'un brouillard épais. Le brick donna un léger coup de tangage.

Deux ou trois têtes se levèrent le long du plat-bord.

— As-tu senti, matelot ?

— Oui, le brick flaire le vent d'une lieue.

— Si ça pouvait tant seulement être ça !

Et le premier interlocuteur présentait successivement sa joue à tous les airs de vent.

— Pas plus qu'à fond de cale ! dit-il enfin avec désappointement.

Cependant les oscillations du navire devenaient plus fréquentes et moins problématiques; plusieurs matelots s'étaient déjà mis sur leurs jambes.

— Venez, Marthe, dit Antoine à voix basse...

La jeune fille, effrayée de ce réveil soudain, se levait pour suivre son compagnon, lorsque tout-à-coup sortit du brouillard.

Mais j'aimerais à vous dire maintenant ce qu'étaient le brick la *Torpille*, la jolie Marthe et Antoine Malo, son heureux amant.

malheureux. Cependant M. Benoît dinait tous les jours avec moi, quoique je fusse cynique. J'en dirai autant de M. Jacobet. Je ne dis rien dans le bureau qui pût faire supposer que je venais chercher un mandat.

M. le président : Rouget a toujours déclaré qu'il n'avait pas fait de mémoire, et qu'il ne lui était rien dû. Vous avez indiqué un autre Rouget, à Magny, rue Thiroit. Il n'y a pas de rue Thiroit à Magny. Toujours est-il que la clameur publique a été telle contre vous, qu'il a fallu vous chasser.

Morin : La fausse signature ne portait même pas l'orthographe du nom de Rouget.

D. Vous avez tout de suite indiqué, sur le nom de Rouget, que c'était de vos anciens camarades. — R. Mais c'était le moins que j'écrivisse l'orthographe de son nom.

D. Il y a un libellé sur le mémoire qui est né par vous. — R. Pardon, en a un qui est de mon écriture ; l'autre, je ne le reconnais pas pour être de moi.

D. C'est vous qui avez touché le montant du mémoire, au nom de l'administration. Vous devez savoir de qui sont les deux libellés. — R. Je l'ignore.

M. le président parle de l'affaire du passage Sandrié où un vol fut commis, et explique à quelle occasion les méfaits qui amènent les accusés en cour d'assises ont été découverts.

Morin : Quand le vol fut découvert, je fus le premier à le dénoncer au commissaire ; j'avais d'ailleurs touché 5,000 fr. peu de mois auparavant pour la construction du Jeu-de-Paume du passage.

M. le président presse de nouveau l'accusé sur le fait du mémoire Rouget qui a été fait en double.

Morin, dans ses réponses, laisse entendre qu'il pourrait bien être victime d'une machination de Jacobet qui aurait fait le second mémoire.

L'accusé Philidor, interpellé, dit que Morin lui a apporté les mémoires revêtus des signatures.

Morin soutient le contraire, et, dans son système, c'est l'employé Jacobet qui probablement aurait mis les signatures, après l'apport des mémoires au bureau de la comptabilité.

M. le président dit au jury que la préfecture de la Seine, trop bienveillante envers ses employés, a résisté d'abord au juge d'instruction qui lui réclamait les états faux. (Mouvement.)

Une perquisition a été faite chez vous, dit-il en s'adressant à Morin ; on a trouvé des plans qui avaient été faits pour vous et qui avaient été payés par la préfecture.

Morin : Mais c'est une erreur, ils n'avaient pas été faits par moi. Je porterais d'abord du plan d'ensemble du Champ-de-Mars. J'avais encore, à l'époque dont on parle, des travaux à faire...

M. le président : Mais il n'y avait plus en 1834 de travaux à faire par vous, puisque vous aviez été chassé alors du bureau des plans. On a trouvé trois plans chez vous ; ils ont été déclarés propriété de la ville par des hommes recommandables qui ont dit que ces plans pouvaient être la base d'opérations frauduleuses.

Morin : Mais il y avait oublié, selon vous, mais non détournement ; j'aurais pu les faire détruire.

M. le président : Il faut dire que le bureau des plans était un lieu de pillage : on les donnait à tout le monde, à un agent d'affaires, Jalureau, qui a d'abord été mis en prévention ; à un autre agent, le sieur Guetty. C'était un pillage abominable. Des chefs de division ont constaté qu'il manquait 800 plans ; la ville a dépensé 900,000 fr. pour la confection des plans en douze ou quatorze ans, et on n'a pas été plus avancé. Il faut que le public le sache, et la justice, et l'administration. C'est avec raison qu'on appelle Paris la bonne ville de Paris. (Sensation.)

Morin : Je voulais réduire toutes les rues de Paris sur une petite échelle, et les disposer en in-folios que j'aurais soumis à M. le préfet de la Seine. C'est une idée que je voulais mettre à exécution. Voilà pourquoi j'avais gardé les plans.

L'accusé Morin s'explique avec netteté et précision.

M. le président passe à l'interrogatoire de Philidor.

Philidor était sous-chef en 1825 au bureau de la grande voirie.

M. le président : Vous êtes accusé d'avoir soustrait un contrat-Grater, relatif à un mur de mitoyenneté entre les maisons n° 79 et 81 de la rue saint-Antoine.

Philidor répond quelques mots confus.

M. le président : Je vais m'expliquer pour vous, car, en conscience, je crois que ce chef d'accusation doit être écarté, l'affaire Grater ne pouvant plus profiter à personne. Une autre affaire est plus grave, c'est celle du dossier Mathieu. Mathieu était en contravention ; son dossier a été emporté par lui, et la justice n'a pu avoir son cours, le dossier n'ayant pas été retrouvé. Cependant le procès-verbal existe encore.

Philidor : J'ai eu l'occasion de connaître M. Mathieu et de lui rendre un service, pour lequel il m'envoya un panier de vin que j'acceptai. Je fus plus de relations avec M. Mathieu jusqu'au moment où un procès-verbal fut dressé contre lui, à propos de tuyaux en fonte. Je vis alors M. Mathieu ; je lui conseillai d'apporter une réclamation, et rien ne put dans mon langage faire croire à M. Mathieu que l'affaire ne suivrait pas son cours. J'emportai alors le dossier, et j'oubliai de le rapporter.

M. le président : Vous avez tous des oublis.

Philidor : Je n'ai pas hésité à le communiquer au procureur du roi lorsqu'il m'en fut parlé.

M. le président : Vous l'avez gardé jusqu'en 1842. Cet oubli a été long.

Philidor : On m'avait inscrit sur le registre d'ordre comme ayant emporté le dossier Mathieu.

M. le président : Vous donniez des renseignements sur les terrains rachetés à Guetty. Dans quel but ? car il est bon que le public sache qu'un odieux système était organisé contre les propriétaires qui réclamaient des indemnités ; leurs demandes étaient laissées de côté, et une nuée de misérables agents d'affaires tombait chez ces propriétaires, et leur achetait les droits à l'indemnité pour un prix minime.

Philidor : Je donnais les mêmes renseignements à tout le monde.

D. On vous a vu chez Jalureau. — R. C'est une insigne calomnie.

M. le président : Jalureau a écrit à Rougerin, et il lui dit : « On m'a renvoyé des bureaux parce qu'on a vu que je voulais toucher aux gros morceaux ; on m'a ménagé tant que je n'ai touché qu'aux petits. » (Mouvement.) Il y a une lettre de Rougerin à Jalureau, dans laquelle il lui parle de l'affaire Duc... en abrégé, et d'un objet qu'il ne désigne pas davantage.

— R. Je n'en sais rien. Cette lettre a sans doute neuf ou dix ans de date.

D. Un dossier vous a été remis, qui a été jeté au domicile de Jacobet, sous la porte-cochère. Le sieur Régnaud vous l'avait remis ; qu'en avez-vous fait ? — R. C'est seulement il y a huit jours que j'ai su, en même temps que l'un des témoins, qu'un dossier a été égaré et retrouvé sous la porte-cochère de Jacobet.

M. le président adresse à l'accusé d'autres questions sur ce qui se passe à la préfecture de la Seine. Ces questions ne sont pas précisément relatives aux chefs d'accusation qui pèsent sur Philidor.

Il est quatre heures ; l'audience continue.

Voici les principaux passages de la réponse des états-généraux au discours prononcé par le roi de Hollande à l'ouverture de ces états. On remarquera ce qui concerne les rapports avec la Belgique et la situation financière :

La Néerlande éprouve constamment le besoin du repos et de la paix. Aussi avons-nous appris avec satisfaction de votre majesté que les relations de la Néerlande avec les puissances étrangères se faisaient remarquer par des rapports d'amitié et de bienveillance mutuelles.

Il nous a été extrêmement agréable de recevoir de votre majesté l'assurance que les plénipotentiaires de la Néerlande et de la Belgique étaient tombés d'accord sur les bases d'une transaction qui aura pour résultat d'arriver à l'entier accomplissement du traité de Londres.

Après les longues négociations qui ont été poursuivies entre les deux pays, nous espérons que votre majesté pourra nous donner bientôt communication du traité conclu, et comme il est d'une grande importance pour la Néerlande et la Belgique d'établir des rapports de bon voisinage, nous sommes persuadés que ce traité, exécuté avec fidélité, y pourra contribuer et favorisera les relations commerciales entre les deux pays.

La situation des classes indigentes mérite toute l'attention de votre majesté. Il faut l'avouer, le paupérisme augmente assez chez nous. Nous espérons donc que les mesures qui seront déterminées par votre majesté atteindront le but désiré et préserveront la Néerlande de la création d'impôts particuliers affectés à ce sujet.

Le fardeau de nos dettes est si lourd, qu'il serait difficile de songer à l'augmenter. Par des économies d'une application prompte, active et bien-faisante, par la simplification de tout ce qui est susceptible d'être simplifié, par une répartition plus égale dans les impôts, qui exigeaient une contribution plus large des habitants plus fortunés du pays, nous espérons arriver au but si désiré, celui de voir les dépenses couvertes par les recettes de l'Etat.

Lorsque cette marche sera suivie, lorsque les scrupuleuses investigations de la chambre des comptes auront exercé un juste contrôle sur toutes les finances du royaume, c'est alors que, par suite, on pourra prévenir un déficit, et peut-être penser, dans des circonstances plus heureuses, à un amortissement de la dette publique. Mais tous les efforts, nous insistons sur ce point avec force, doivent être dirigés vers ce but, et, écartant tout intérêt particulier, n'avaient seulement en vue que la prospérité générale.

La révision annoncée des pensions et des traitements d'attente et de supplément est ici en rapport immédiat, et nous avons la conviction que le prochain budget biennal et le nouveau projet de loi sur les pensions donneront, en cette occasion, des preuves irrécusables du désir de coopérer au bien-être général.

L'examen de ce budget biennal appellera toute notre attention. Nous comprenons, quand les subsides de nos possessions d'outre-mer sont insuffisants, que de nouveaux moyens doivent être employés pour couvrir les dépenses nécessaires.

Les extraits suivants de lettres venues des frontières de la Russie montrent que l'empereur Nicolas a le projet de faire servir la religion à l'établissement de sa puissance sur l'orient de l'Europe. Chef à la fois de l'église grecque et de ce qu'il appelle la nation slave, l'empereur veut faire disparaître de ses états ou de ceux qu'il convoite le protestantisme aussi bien que le catholicisme, en même temps que les derniers vestiges de tout sentiment national. Voici ce qu'on écrit de la frontière de Russie, le 18 octobre, à la Gazette universelle de Leipzig :

Le gouvernement ne se borne pas à persécuter les catholiques, il a de plus engagé le gouvernement turc à publier des firmans hostiles aux catholiques. Les chrétiens de l'église grecque sont autorisés à fermer immédiatement les églises et les écoles catholiques dans les communes où les catholiques feraient des tentatives pour avoir des prosélytes. On voit que l'église grecque suit partout le même système. Par un autre firman, les Grecs non unis sont chargés de toutes les réparations à faire au tombeau du Christ et à l'église de Bethléem.

Ainsi, les catholiques sont exclus de ces églises. La Russie attaque simultanément l'église catholique et l'église protestante. On sait que dans les provinces de la Balique, où la confession protestante est dominante, d'après le traité de paix de Nystad du 10 décembre 1721, tandis que l'église grecque n'est qu'une coterie, les enfants des protestants n'en sont pas moins élevés dans la religion grecque.

Nous lisons encore dans une autre correspondance :

La persécution de l'église catholique en Pologne augmente de jour en jour. Il a été expressément défendu de faire aucune espèce de réparation aux églises du culte catholique sans une autorisation spéciale du gouvernement, autorisation que l'on n'accorde qu'avec une très-grande difficulté. C'est comme il en était autrefois en Turquie dans les moments du plus fervent islamisme. Les humiliations, les insultes les plus graves ne sont pas épargnées aux catholiques par les hommes mêmes du gouvernement. C'est par tous ces moyens que l'on veut les amener au schisme ; aussi, tout homme qui renie le catholicisme est-il à l'instant même comblé de faveurs et d'honneurs.

On lit dans le Sémaphore de Marseille :

A l'arrivée du paquebot anglais Polyphemus dans notre port, le bruit s'est répandu que, d'après des dépêches officielles et secrètes dont ce steamer est porteur pour son gouvernement, une révolte combinée des Druses et des Maronites aurait éclaté en Syrie et complètement triomphé des Turcs. Nous pouvons aujourd'hui confirmer cette importante nouvelle.

Une lettre d'Alexandrie du 23 octobre, adressée à une maison de commerce de notre place en relations suivies avec le Levant, annonce que les Maronites, réunis aux Druses, ont chassé les autorités syriennes et battu les troupes du sultan.

On a envoyé de Beyrouth quelques pièces d'artillerie contre les insurgés ; cette mesure extrême sera tout aussi impuissante que les autres, le canon étant sans effet possible dans la montagne. Les vainqueurs ont attaqué et pillé les caravanes turques ; mais tous les groupes d'or et d'argent, et les marchandises qui appartenaient aux négociants chrétiens, ont été déposés par les insurgés dans une maison du pays, avec prière de les rendre à leurs propriétaires respectifs.

Il est inutile d'insister sur la gravité d'un tel événement. Il peut entraîner des conséquences jusqu'ici imprévues et changer la face de la Syrie. Mais une chose qui paraît hors de doute, c'est le retrait du pacha que le sultan, contrairement à la médiation de la France, de l'Angleterre et de l'Autriche en faveur des populations chrétiennes, avait imposé aux Maronites. Nos frères du Liban conserveront du moins leurs anciennes franchises spéciales, et ce n'est pas la seule espérance que fasse naître leur généreuse insurrection.

On lit dans le Précurseur de l'Ouest :

Le différend qui s'est élevé entre quelques maîtres tailleurs d'Angers et leurs ouvriers dure encore. La justice a cru devoir intervenir, et plusieurs de ces derniers ont été mis en prison. Nous ignorons jusqu'à quel point cette arrestation est justifiée ; mais, légitime ou non, c'est une chose certainement regrettable.

Lorsque ces ouvriers chefs de famille ont été arrêtés, ils avaient de l'ouvrage ; ils ont demandé de travailler au château. Nous apprenons avec peine que les démarches qui ont été faites auprès des autorités compétentes, le parquet et le maire, ont été inutiles jusqu'à présent, et ces malheureux se trouvent privés en même temps et de la liberté et des seuls moyens d'existence qu'ils peuvent avoir pour eux et leur famille.

Chronique.

LYON.

Les huit chevaux arabes envoyés en présent à Louis-Philippe par le pacha d'Egypte sont arrivés hier à Lyon, conduits par douze palefreniers égyptiens. Ces animaux, qui sont tous du plus beau sang, ne paraissent pas avoir souffert des fatigues de la traversée et du voyage ; cependant l'abaissement subit de la température les a surpris, et l'on craint qu'il ne les indispose.

Ils sont logés à la Guillotière, à l'hôtel du Cheval-Blanc ; on pense qu'ils se remettront en route pour Paris demain matin.

— On lit dans le Courrier de Lyon :

« M. le ministre des travaux publics est de retour du voyage d'exploration qu'il vient de faire dans le Midi. Une indisposition survenue à Nîmes l'a empêché de suivre rigoureusement l'itinéraire qu'il s'est tracé, en sorte qu'il est inopinément arrivé à Lyon à une heure fort avancée de la soirée de dimanche dernier.

« M. Teste a voulu, malgré la fatigue d'une longue route, consacrer son séjour dans notre ville aux intérêts dont l'étude approfondie a été l'unique but de son voyage ; en conséquence, lundi matin, M. le ministre a successivement conféré des questions relatives à leurs services respectifs avec MM. Cailheux, ingénieur en chef du département, Laval, ingénieur en chef de la navigation de la Saône, et O'Brien, ingénieur en chef de la première section de la navigation du Rhône.

« M. le ministre a ensuite visité la chaussée Perrache et l'emplacement projeté pour l'établissement des nouveaux ponts dans l'axe du cours du Midi. Dans cette visite, M. le ministre était accompagné de M. le préfet du Rhône, de M. le maire de Lyon, et de M. Reyre, premier adjoint.

« M. le ministre a examiné dans les plus grands détails un remorqueur à vapeur qui se construit sur la rive gauche du fleuve ; ce remorqueur, d'un nouveau modèle, prendra son point d'appui, par un ingénieux mécanisme, dans le fond même du Rhône, et remorquera les trains les plus considérables au moyen d'une force de 90 chevaux. M. Teste a témoigné toute sa satisfaction à M. Verpilleux, sous la direction duquel se fait ce beau travail.

« Un mécanisme dont l'effet serait de déplacer les graviers comme à l'aide d'un râteau ou d'un soc de charrue a encore été créé par M. Verpilleux pour le dragage du Rhône partout où des atterrissements se forment dans son chenal. Sans renoncer à l'emploi des dragages à vapeur dont la construction est prescrite dans le même but, M. le ministre a encouragé la continuation de l'entreprise de M. Verpilleux et annoncé qu'après la construction de la machine, l'essai de l'efficacité de son action serait autorisé par le gouvernement.

« La destruction des bas-fonds qui se forment fréquemment dans le lit du Rhône après les crues de quelque importance ne résistera point à l'emploi combiné de ces divers procédés qui offriront ainsi une facilité nouvelle à notre importante navigation.

« Ces diverses questions, celle du relèvement des ponts et celle des grands travaux d'art dont le ministre a fait aussi l'objet d'un examen spécial forment un ensemble imposant de hautes préoccupations qui devra rattacher les bons souvenirs de la population au passage de M. Teste dans notre ville.

— Un bateau chargé de houille a sombré dans la Saône avant-hier matin, au port de la Butte.

— Les assises de la Loire s'ouvriront à Montbrison le mercredi 16 novembre prochain, sous la présidence de M. Gregori, conseiller en la cour royale de Lyon.

— Par ordonnance du roi, donnée à Saint-Cloud le 28 octobre, ont été nommés :

Greffier du tribunal de simple police de Lyon, le sieur Jean-Marie Dubost, ancien clerc, en remplacement du sieur Léon-Jean-Baptiste Poulailhon, démissionnaire ;

Et greffier de la justice de paix du canton de Condrieu (Rhône), le sieur Pierre Oriol, clerc de notaire, en remplacement du sieur Barthélemy, démissionnaire.

Nouvelles Diverses.

Il est question de rapprocher le lac de Neuchâtel du lac de Genève, et ce dernier de Chambéry, par un chemin de fer. On facilitera ainsi le transport des marchandises de Marseille qui passent par Lyon et traversent la Suisse française et allemande pour arriver sur le Rhin.

— Le couvent des chartreux fondé dans le département du Tarn recevra bientôt les frères qui doivent l'habiter. Ils seront tirés de la chartreuse d'Ayguebelles, d'où ils partiront à pied processionnellement, une croix de bois à leur tête. La communauté ainsi formée traversera les villes et les villages en chantant des psaumes et des litanies.

— On lit dans le Journal du Loiret :

« Les vols de chevaux et de voitures deviennent à la mode. En voici un qui vient d'être commis à Artenay avec une audace peu commune. M. Foucher, vétérinaire à Artenay, avait laissé pendant quelques instants son cabriolet à la porte d'un de ses parents ; quand il sortit pour remonter en voiture, l'équipage avait disparu. Toutes les recherches faites pour le retrouver sont restées jusqu'ici sans résultat.

— On lit dans le Lézovien du 28 octobre :

« Le nommé Bernier, condamné à mort aux dernières assises du Calvados, dont le jugement a été cassé, est arrivé aujourd'hui dans la maison d'arrêt. La nuit dernière, à la correspondance de Croissanville, il a tenté de s'évader en se servant de son couteau dont il avait fait une lime ; cette tentative le rend l'objet d'une active surveillance. Il partira le 4 novembre pour se rendre à Rouen où il doit être jugé de nouveau. M. Bayeux, son avocat d'office aux assises de Caen, ira le défendre devant ses nouveaux juges.

« Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que Bernier vient de faire une nouvelle tentative d'évasion, en pratiquant un trou dans le mur de l'appartement où il était enfermé. Cet appartement est adossé à la cheminée de la cuisine de la geôle, et c'est par le coin de cette cheminée qu'il serait sorti. Averti par le bruit, le concierge l'a mis au cachot, et les fers lui ont été mis immédiatement.

— Dans les derniers jours du mois d'octobre, le sieur Sylvain Delrue, horloger à Ardes, revenait de Calais avec un de ses camarades. Au Pont-sans-Pareil, il laissa aller son ami en avant et disparut. Le lendemain, on retrouva son cadavre dans un fossé voisin. Cet homme avait déjà manifesté l'intention de se suicider. (Progrès du Pas-de-Calais.)

— Dimanche dernier, le nommé Silon Mayer, né à Zurich, a été trouvé pendu de grand matin sur la route de Calais, près du lieu appelé l'Abreuvoir. Ce malheureux, âgé de 26 ans, était ouvrier pâtissier, et ses

maîtres n'avaient qu'à se louer de sa conduite. Il était économe et avait beaucoup d'ordre; mais il était d'un caractère impatient et vif. Un de ses frères, assure-t-on, est mort de la même manière. Ce qu'il y a d'étonnant dans ce suicide, c'est que les pieds du patient pouvaient facilement toucher la terre. (Idem.)

Nouvelles Etrangères.

ESPAGNE.

On écrit de Madrid: « Un journal français va paraître à Madrid. On ne saurait prédire une longue durée à une publication de ce genre, dont le plus grand tort sera toujours, aux yeux d'un peuple aussi exclusif que le nôtre, de n'être pas espagnole. »

La *Gazette de Madrid* n'a pas, sur la création d'un journal français à Madrid, la même opinion que le correspondant; elle pense que cette feuille est appelée à un grand succès.

— L'Eco del Aragon annonce qu'un courrier extraordinaire, expédié

de Madrid, a apporté aux infants de Paule, actuellement à Saragosse la notification du refus qui a été fait par le régent de leur permettre de traverser la capitale en se rendant à Séville. L'infant prendra la route de Valence.

PORTUGAL.

Les feuilles portugaises reçues par la voie de Madrid disent que les exigences de M. Capucini, légat du pape, sont devenues tellement impérieuses, que le parti dominant en est lui-même fatigué. Elles ajoutent que si cet état de choses continue, il est à craindre que les relations entre les cours de Rome et de Lisbonne ne soient de nouveau interrompues.

SERBIE.

Emin-Effendi n'est pas encore arrivé. En attendant, le *Journal de Belgrade* dresse un véritable acte d'accusation contre le prince Michel. Le parti vainqueur sent le besoin de parler à l'opinion en Europe.

AUTRICHE.

VIENNE, 27 octobre. — Il est arrivé ces jours-ci un courrier de Saint-

Petersbourg; un autre a été expédié d'ici pour Constantinople. On croit que les dépêches dont ces deux courriers sont porteurs concernent les affaires de Servie.

On dit que M. d'Athanasowsky, consul d'Autriche à Belgrade, a reçu de son gouvernement l'ordre de quitter Belgrade.

Le Gérant responsable, B. MURAT.

SALLE DE LA GALERIE DE L'ARGUE.

SPECTACLE COMIQUE ET AMUSANT

Exécuté par une Troupe de Singes.

Le directeur prévient les personnes qui désirent assister à ce genre de spectacle qu'il n'a plus que très-peu de temps à rester dans cette ville. Il donne tous les soirs, jusqu'à dimanche prochain, deux représentations: la première à six heures, et la seconde à huit heures.

Etude de M^e Cornuty, avoué à Lyon, rue de la Bombarde, n° 1.

VENTE PAR EXPROPRIATION FORCÉE DE LA NUE PROPRIÉTÉ D'UN IMMEUBLE,

L'usufruitière ayant 71 ans accomplis.

ADJUDICATION

Le samedi vingt-six novembre mil huit cent quarante-deux.

Mise à prix : 3,000 fr.

L'immeuble dont la nue propriété sera adjugée aux enchères, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon du vingt-six novembre 1842, par la voie de l'expropriation forcée, appartient en nue propriété à M. César-Antoine Quinquetton, et en usufruit à M^{me} Anne Gros, veuve Fargue; il est situé à Saint-Cyr au Mont-d'Or, au lieu dit le Bourg, et se compose d'une maison d'habitation formant deux corps de bâtiments construits en pierres et mortier, d'un jardin et d'un pré verger.

La mise à prix est de trois mille francs, outre les clauses et conditions de la vente insérées au cahier des charges qui se trouve déposé au greffe du tribunal civil de Lyon.

Pour les renseignements, s'adresser à M^e Cornuty, avoué poursuivant.

Signé : CORNUTY.
(2845)

VENTE AUX ENCHÈRES,

APRÈS DÉCÈS,

D'UN MOBILIER

Dépendant de la succession de Pierre Jacquet.

Qui était courtier en farines et demeurait rue Lafayette, n. 6, au 3^e, près la place de la Boucle, à la Croix-Rousse.

Le vendredi onze novembre mil huit cent quarante-deux, à dix heures du matin, il sera procédé, au domicile sus-indiqué, par le ministère d'un commissaire-priseur, à la vente aux enchères du mobilier dont s'agit, consistant en bureau à cylindre, commode, garde-manger, buffet, tables, chaises bois et paille, bois de lit, matelas, couvertures, draps de lit, linge et hardes à l'usage d'homme, linge de table et de cuisine, enclumes, étaux, moule, une grande quantité d'outils divers, tels que limes, scies, compas, filières, varlopes, rabots, etc.; tour en air, banc de menuisier, papier gris, ferraterie, cuivrie, ustensiles de cuisine, et beaucoup d'autres objets.

Cette vente aura lieu à la requête des héritiers de droit et en vertu d'une ordonnance rendue par M. le président du tribunal civil de Lyon, en due forme.

Il sera perçu cinq centimes par franc en sus du prix de chaque adjudication. (2398)

ÉTUDE DE M^e LAVAL, NOTAIRE A LYON, RUE SAINT-PIERRE, n° 10.

VENTE AUX ENCHÈRES

PUBLIQUES,

pour cause de maladie,

le lundi quatorze novembre 1842, à l'heure de midi,

En l'étude et par le ministère dudit M^e Laval, notaire,

D'UN FONDS

D'HOTEL GARNI ET RESTAURANT,

PORTANT POUR ENSEIGNE:

Hôtel d'Arignon.

S'adresser, pour les renseignements et pour traiter avant le jour de l'adjudication, audit M^e Laval, notaire. (4899)

ÉTUDE DE M^e ROUSSET, NOTAIRE A SAINT-GENIS-LAVAL (RHONE)

A VENDRE,

UN

BEL ÉTABLISSEMENT

EN PLEINE ACTIVITÉ,

réunissant tuilerie, chaufour et magasin de bois de construction.

Situé près de Lyon, dans une position avantageuse.

Facilités pour les paiements.

S'adresser, pour les renseignements, audit M. Rousset, notaire. (5627)

A vendre de suite pour cause de santé.

UN ÉTABLISSEMENT DE BAINS

TRES-BIEN SITUÉ.

S'adresser à MM. Crevat aîné et C^e, rue Tupin, n. 25. (5677)

AVIS.

On demande pour un magasin de lingerie et mercerie UNE

JEUNE PERSONNE intelligente et laborieuse. S'adresser à M. Balloffet, marchand de coton, grande rue Longue. (289)

AVIS.

UN HOMME âgé de quarante-deux ans, sachant lire et écrire, ayant des connaissances concernant le commerce, désire trouver un emploi, soit dans un magasin, soit chez un bourgeois. Il donnera tous les renseignements désirables. S'adresser rue du Pavillon, chez M^{me} Corbet, aubergiste, à la Croix-Rousse. (290)

Salon du Professeur : rue St-Pierre, n. 4. au 1^{er}.

COMPTABILITÉ,

PARTIE DOUBLES,

SIMPLIFIÉE,

SYSTÈME PRESENTANT
ÉCONOMIE DE TEMPS, GARANTIE D'ERREURS,
BALANCE FACILE,
ET PROMETTANT AU COMMERÇANT

de conserver seul la connaissance de sa situation commerciale,

Développé en un Cours de trois et douze séances.

OUVERTURE

Le jeudi 10 novembre courant, à huit heures et demie du soir.

Le succès est pleinement garanti.

S'adresser D'AVANCE, pour les conditions et pour s'inscrire, au domicile ci-dessus, DE UNE A TROIS HEURES.

NOTA.—Toute personne qui aura suivi ce cours saura tenir les livres par la méthode ordinaire.—DES PLACES SERONT RÉSERVÉES AUX DAMES. (280)

Pharmacies de MM. VERNET, place des Terreaux; BAYON, rue Neuve, et pharmacie des Célestins, à Lyon; MICHEL, à Tarare; ARDUIN, à Amplepuis; AYOT, à Villefranche.



PATE PECTORALE ET SIROP

DE NAFÉ D'ARABIE



Seuls PECTORAUX expérimentés par les PROFESSEURS chimistes de la Faculté de Médecine.

RACAHOUT DES ARABES,

Aliment des convalescents, des dames, des enfants et des personnes faibles de l'estomac. (8959—6168)

FLUIDE PROPHYLACTIQUE,

Ou Conservateur de la bouche, des dents et des gencives dans un état sain et de santé parfaite, chez Courtois, pharmacien, place des Pénitents-de-la-Croix, quartier Saint-Clair, à Lyon.

Un prospectus indiquant la manière de s'en servir accompagne chaque flacon. — Prix : 3 fr.

Un dépôt est établi au bureau de la Conservation des Affiches, rue d'Egypte, n. 7, au 1^{er}. (7139)

DEPURATIF DU SANG.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.



Ce Sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrétes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix : 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

La public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce Sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque. A Vienne, chez M. Mouret fils, épicière, rue Marchande. — A Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincaillier, Grande-Rue. — A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers. — A Saint-Etienne, chez M. Monestier, épicière, rue Royale, 1. — A Villefranche, chez M. Roset, confiseur. — A Genève, chez Buvelot, pharmacien, quai des Bergues. — A Rive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Pallou. (7138)

MALADIES SECRÈTES.

Guérison radicale, en cinq jours, de la blennorrhagie, si ancienne qu'elle soit et réputée incurable, par la MIXTURE et la POUDRE VÉGÉTALE de M. BERTRAND, pharmacien de l'Ecole de Montpellier. — Pour preuve, l'argent est rendu si l'on n'est pas guéri. (On délivre un reçu imprimé.) — M. Bertrand prépare aussi l'EXTRAIT OU ESSENCE DE SALSEPAREILLE DU PORTUGAL, pur, sans sucre, pour les maladies de la peau et du sang. (Ne pas confondre avec les Sirops.) — Pour en prendre connaissance, demander la brochure que l'on envoie gratis. S'adresser à la pharmacie, place Bellecour, n. 12, à Lyon. (Affranchir.) (7184)



TRÉSOR DE LA POITRINE.

Le Sirop pectoral de Vélar, approuvé des facultés de médecine comme le plus puissant spécifique dont on puisse faire usage contre les rhumes, catarrhes, asthmes, irritations d'estomac et de poitrine, les crachements de sang ou hémoptysie, la transpiration arrêtée, vulgairement appelée chaud et froid, et contre la coqueluche, se vend chez COURTOIS, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, n. 10, à Saint-Clair, près la Loterie, à Lyon.

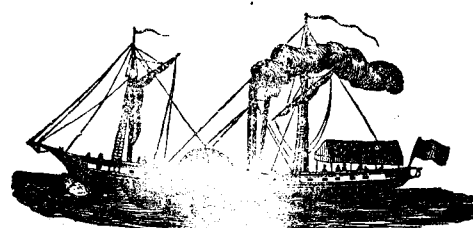
L'efficacité de ce Sirop est constatée par de nombreuses guérisons, mentionnées au prospectus qui accompagne les flacons. (7146)

PHARMACIE A LYON, RUE PALAIS-GRILLET, N° 25.

RHUMES, ASTHMES, CATARRHES.

Sirop pectoral et calmant de Stæchas d'Arabie.

Ce Sirop possède au plus haut degré les qualités toniques, incisives et fondantes. On l'emploie avec succès contre les maladies de poitrine, telles que Asthmes, Toux sèches, Oppressions, Aphonie de la voix, Catarrhes bronchiques et pulmonaires, Crachements de sang, Coqueluche. Il facilite la digestion et entretient la liberté du ventre en évacuant la Bile et les Glaires; il réussit également dans les Affections nerveuses et les Faiblesses d'estomac. — Prix : 2 f. 50 c. le flacon. En dépôt A SAINT-ETIENNE, à la PHARMACIE CHERMEZON, rue de la COMÉDIE. (7472)



LE CYGNE,

SUPERBE BATEAU A VAPEUR NEUF,

PART DE

LYON POUR CHALON

TOUS LES JOURS PAIRS,

Du 1^{er} au 10 novembre, à 7 heures du matin.

Les passagers trouveront, à bord de ce beau bateau d'une marche supérieure, des aménagements riches, élégants, vastes et commodes. La propreté et la bonne tenue le recommandent à la préférence de MM. les voyageurs qui veulent être bien et aller vite. (6866)

AVIS.

ROB DÉPURATIF VÉGÉTAL, approuvé pour la guérison des maladies secrètes et des vices du sang. — Voir le Prospectus qui se délivre gratis à la pharmacie, rue Saint-polycarpe, 10, à Lyon. (8203)

A VENDRE A L'AMIABLE.

PLUSIEURS BEAUX CHEVAUX du Rhône, provenant de la faillite des sieurs Dufournel et Collet, maîtres d'équipages. S'adresser à M. de Bavillier, arbitre-syndic, demeurant rue de l'Annonciade, n. 12, qui fera voir lesdits chevaux à Lyon samedi 12 décembre et les dimanche et lundi suivants, de onze à deux heures. (5681)

A vendre pour cause de maladie.

FONDS DE GRAINETIER - FARINIER, ayant une bonne clientèle, situé dans un quartier très-avantageux de la ville, au centre des hôtels et restaurants où logent tous les marchands de grains du Midi et autres, avec lesquels on traite ordinairement. — Prix très-modéré. S'adresser rue Ecorcheboeuf, n. 17. (233)

A vendre.

APPAREILS BREVETÉS, fonctionnant sans coups de pompe, pour fabriquer à la minute des eaux et des limonades gazeuses, supérieures à celles que l'on obtient par les anciens systèmes. S'adresser à M. Billot, pharmacien, place Saint-Vincent, (270)

A louer de suite ou à la Noël prochaine.

UN MAGASIN avec ou sans APPARTEMENT. S'adresser au propriétaire, rue Saint-Joseph, n. 5. (285)

AVIS.

UNE PERSONNE établie, ayant une maison de commerce en plein succès, ne pouvant elle seule suffire à toutes les occupations qu'exige son commerce, désirerait, au lieu de commis, UN ASSOCIÉ qui fût intéressé dans les affaires. S'adresser à l'étude de M^e Rodier, notaire, rue Saint-Pierre, près l'église de ce nom, à Lyon. (276)

15 francs.

GUÉRISON RADICALE, sans copahu ni mercure, des maladies VÉNÉRIENNES, simples, nouvelles ou anciennes.

TRAITEMENT VÉGÉTAL

des dartres, pertes blanches, gales, teignes, dépôts de lait, scrofules, goitres, vieilles plaies, rhumatismes, goutte, et de toutes les maladies qui émanent de la corruption des humeurs ou d'un vice dans le sang.

Ce traitement est approuvé par MM. les anciens chirurgiens-majors de l'Hôtel-Dieu et de la Charité de Lyon et par un grand nombre d'autres médecins.

CABINET DE CONSULTATIONS GRATUITES de dix heures à quatre; les dimanches et fêtes, jusqu'à deux heures.

PLACE DES CÉLESTINS, 3, allée de traverse; rue d'Amboise, 11. (7218)

AVIS.

M. GOMMET, pépiniériste, cours Morand, n. 6, aux Brotteaux, avantageusement connu par sa nombreuse collection de fleurs et d'arbrisseaux d'agrément, a l'honneur de prévenir MM. les propriétaires et les amateurs qui dans ce moment ont des plantations à faire qu'ils trouveront toujours dans sa propriété un assortiment considérable de mûriers à hautes et basses tiges, et en première qualité, arbres fruitiers, platanes, acacias (parasols et autres) et pourrettes de toutes espèces.

Ses magasins sont abondamment fournis de graines potagères, fourragères, de fleurs, oignons, griffes, bulbes à fleurs, etc.

Ces marchandises, qui sont de premier choix et d'un prix très-modéré, sont garanties pour être toutes de bonne qualité. (277)

Grains de Santé du D^r Franck.

C'est le meilleur des purgatifs qu'on appelle ordinairement de précaution. Ils rétablissent l'appétit, favorisent les digestions, restituent le coloris et l'embonpoint, et sont souverains contre la bile, la constipation, les glaires et la migraine. Ils purgent doucement, sans dégoût; leurs effets sont les plus salutaires et les moins fatigants. La saison actuelle est la plus opportune. — Dépôts aux pharmacies : à Lyon, place des Terreaux, 13; Turin, à Tarare; Couturier, à Saint-Etienne; Ayot, à Villefranche; Morel, à Mâcon; Trouillet, à Vienne; Delange, à Voiron; Plana, à Grenoble. (7261)



LE CROCODILE, LE MARSOIN, LE MISTRAL, LE SIROCCO.

beaux bateaux à vapeur en fer.

d'une marche bien supérieure à tous les autres bateaux du Rhône sans exception,

Partent tous les jours du port d'Ainay, sur la Saône,

A 5 HEURES DU MATIN.

S'adresser aux propriétaires, MM. BONNARDEL frères & FOUR, quai de l'Arsenal et rue Sala, 2, ou au capitaine à bord du bateau. (6561)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURS FILS, rue Poulaillerie, 19.